Avis important

Considérant une circonstance exceptionnelle hors de notre contrôle, la municipalité doit **annuler la Fête de Noël** qui devait avoir lieu le 12 décembre 2026.

Nous demandons à tous de faire preuve d'indulgence et de compréhension à l'égard de cette décision exceptionnelle et indépendante de notre volonté.

La direction